



MATERNITE ANDREA DE BALMANN-TOURNEUX

Unité des suites de naissance

Niveau 1, coté montagne

La Maternité Andréa de BALMANN-TOURNEUX se compose de 4 unités :

- Unité de consultation obstétrique
- **Unité des suites de naissance (Hospitalisation)**
- Unité de grossesses pathologiques (Hospitalisation)
- Bloc obstétrical et Urgences

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

CHEF DE SERVICE : Dr. Stéphane SAUGET

PRATICIENS HOSPITALIERS :

- ↻ Dr. Xavier BARON
- ↻ Dr. Etienne BEAUMONT
- ↻ Dr. Dominique EYROLLE-GUIGNOT
- ↻ Dr. Sabine POIZAC
- ↻ Dr Géraldine VANDEVORST

SAGE-FEMME COORDINATEUR DE SUITES DE NAISSANCE : Mr. Kayin YAU (Tél. 40.48.63.46)

SECRETARIAT : Tel. :40.48.62.59

SALLE DE SOINS : Tel. : 40.48.58.96

NOMBRE DE LITS ET DE PLACES :

40 lits dont 1 chambre carcérale et 6 lits dits « kangourou »

10 places en HAD

II. PRESENTATION DE LA DISCIPLINE

L'UNITE DE SUITES DE NAISSANCE est le service d'hospitalisation des accouchées et de leurs nouveau-nés.

III. ORGANISATION DU SERVICE – DEROULEMENT DU SEJOUR

Après l'accouchement, les patientes et leurs nouveau-nés sont accueillis dans le service de suites de naissance où la surveillance est assurée par une équipe médicale et paramédicale.

En suites de naissance, votre surveillance médicale et celle de votre bébé sont placées sous la responsabilité de la sage-femme, aidés par l'ensemble de l'équipe soignante, puéricultrices et auxiliaires de soins, qui :

- Surveillent votre état de santé général et celui de votre bébé (évolution de la courbe pondérale, survenue éventuelle d'un ictère/jaunisse),
- Vous guident dans le choix d'un allaitement, et accompagnent la mise en place de l'allaitement maternel,
- Vous informent sur ce que sont les suites de naissance ; le retour de l'utérus à la normale, la gêne passagère occasionnée par l'épisiotomie, le retour de naissance (c'est-à-dire le retour des règles),
- Vous conseillent sur une contraception adaptée si vous souhaitez.

La sage-femme, en raison de ses compétences propres, effectue une visite quotidienne de la mère et de l'enfant.

Le praticien hospitalier intervient en cas de pathologie.

Les mamans sont accompagnées dans les soins à leurs nouveau-nés par des puéricultrices et des auxiliaires de soins. La puéricultrice réalise les examens sanguins éventuellement prescrits par le pédiatre, la vaccination contre la tuberculose et les tests systématiques de dépistage au 3^{ème} jour.

L'auxiliaire de soins effectue également avec la maman la toilette du nouveau-né et enseigne à celle-ci les différents soins de puériculture : change, soins du cordon, bain.

Un examen de l'enfant est réalisé 2 jours après l'accouchement par un pédiatre.

Tous les soins du nouveau-né sont réalisés dans la chambre de la maman.

Il existe également une unité mère-enfant dit « kangourou », qui permet de garder auprès de leur mère, des nouveau-nés qui nécessitent des soins médicaux et une surveillance plus accrue, effectués par une infirmière ou une puéricultrice. Les nouveau-nés peuvent présenter une prématurité modérée, un faible poids de naissance, une infection,...

Si elle le souhaite, la mère peut garder son enfant en peau à peau pendant de longs moments, ce qui permet de mieux réguler la température de son enfant, son équilibre métabolique et favorise l'allaitement lorsque celui-ci est souhaité.

La durée du séjour varie en fonction du mode d'accouchement (de 5 jours à 15 jours).

IV. VIE QUOTIDIENNE

<u>UNITE DES SUITES DE NAISSANCE</u>	
<u>HORAIRE</u> <u>DES VISITES</u>	De 12h à 20h pour les familles De 07h30 à 20h pour les papas
<u>PARTICULARITES</u>	Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas admis dans le service

Vous pouvez limiter ou refuser les visites si vous le souhaitez, parlez-en au personnel.

Si vous le souhaitez, une psychologue est à votre disposition pour toute prise en charge. Adressez-vous aux sages-femmes pour un rendez-vous.

Une assistante sociale vous aidera dans vos démarches administratives ou autres, si besoin.

La sage-femme coordinatrice de l'unité ainsi que les sages-femmes sont à votre disposition pour répondre à vos questions. N'hésitez pas.

VOUS ET/OU VOTRE FAMILLE SOUHAITEZ RENCONTRER LE MEDECIN ? COMMENT PROCEDER ?

Voir la sage-femme coordinatrice de l'unité qui vous orientera vers le médecin concerné.

V. SORTIE

Selon le mode d'accouchement, c'est le médecin ou la sage-femme, avec l'accord du pédiatre, qui définit la date de votre sortie. Elle vous sera communiquée au moins la veille du jour concerné. Informez votre famille et/ou votre entourage de votre date de sortie.

Lorsque toutes les conditions sont réunies (au 3^{ème} jour après un accouchement et 5^{ème} jour après une césarienne) nous vous proposerons un suivi à domicile (HAD) par des sages-femmes de l'hôpital sur le secteur PAPARA jusqu'à PAPENOO.

FORMALITES ADMINISTRATIVES :

- Venez avec votre pièce d'identité et votre livret de famille, ainsi que la reconnaissance anticipée si vous l'avez effectuée, afin de déclarer votre enfant à l'antenne de l'état civil de la mairie de Pirae située dans le hall du CHPF, ou à la mairie du lieu de votre accouchement, obligatoirement dans les 5 jours qui suivent la naissance.
- Dès que vous avez obtenu l'acte de naissance, présentez-le à la CPS afin que l'enfant soit inscrit sur la carte verte. Il y a deux bureaux de la CPS dans la nef de l'hôpital côté montagne.